



Wallonie

Ville de Châtelet



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi ~~— que le fonctionnaire délégué est saisi — que le Gouvernement est saisi —~~ d'une demande de :

- ~~— permis d'urbanisation~~
- ~~— modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~— certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Monsieur MAES Amory**

Demeurant à ~~— dont les bureaux se trouvent à~~ 6200 CHATELET, Impasse des Hayettes 13

Le terrain concerné est situé à **6200 CHATELET (Châtelineau), rue du Gouffre et cadastré div. 2, sec. A, n°s 238 R 8 et 238 Z 5.**

Le projet consiste en la démolition d'annexes en ruine et la création d'un immeuble de deux appartements avec garage indépendant.

et présente les caractéristiques suivantes :

- Le projet déroge au Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouvert au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite:

Article 415/2 : La longueur du mur situé dans le prolongement de la porte fermée du logement prévu au rez-de-chaussée ne serait pas de 50cm.

- Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

- Point 1.4.1. page 36 : Le volume principal n'aurait pas une profondeur de 12m (8,91m)
- Point 2.2.1. page 38 : La hauteur du volume principal (toiture plate) ne serait pas de 7m minimum (6,33m);
- Point 2.3.2. page 38 : La hauteur du volume secondaire (toiture plate) serait supérieure à 4m;
- Point 3.2.1. page 38 : Le volume principal serait couvert par une toiture plate;
- Point 3.2.3. page 39 : Le volume secondaire adossé latéralement serait couvert par une toiture plate;
- Point 4.1.2. page 39 : Le bâtiment ne serait pas réalisé avec un matériau dominant (briques, enduit et ardoises);

- Point 6.2.1. page 41 : L'ensemble des baies du bâtiment ne serait pas caractérisé par un rythme dominant vertical;

- Le projet s'écarte du Schéma de Développement Communal pour le motif suivant :

- 1/3 des planchers du bâtiment ne serait pas consacré à une activité tertiaire;

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article – D.IV.40 – ~~R.IV.40-1~~ – ~~D.VIII.13~~ du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHATELET (Châtelineau).

- les jours ouvrables, sauf le mardi, de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

- Le jeudi 24 mai 2018 jusque 20 h.

~~- le samedi..... de 09h00 à 12h00.~~

Pour les consultations jusqu'à 20h00 ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Urbanisme – téléphone : 071/24.32.44 – mail : urbanisme@chatelet.be

L'enquête publique est ouverte le 18 mai 2018 et clôturée le 01 juin 2018.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 59 à 6200 CHATELET (Châtelineau),

- par fax au numéro : 071/24.45.37,

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be,

- remises à Monsieur Didier DEVOS dont le bureau se trouve à l'Administration communale – rue Gendebien 59 à 6200 CHATELET (Châtelineau).

L'enveloppe, le fax ou le courrier électronique portera la mention : **2018/17**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme, de l'agent communal désigné à cette fin ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service Urbanisme, rue Gendebien 59 à 6200 CHATELET (Châtelineau) **le 01 juin 2018 à 16h00.**

~~Le Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme – le Conseiller en Environnement~~ la personne chargée de donner des explications sur le projet est Monsieur Didier DEVOS dont le bureau se trouve à 6200 CHATELET (Châtelineau), rue Gendebien 59 – Service Urbanisme.

03 MAI 2018

A Châtelet, le.....